



Demande de cessation de comportements nuisibles

Par EMBEL

Je suis un peu désemparée car je rencontre des difficultés avec mon mari. Il va sur les sites de rencontres et se fait passer pour quelqu'un d'autre (homme/femme). Quand j'ai découvert la situation, il m'a dit au début que c'était juste par curiosité, qu'il n'irait pas jusqu'à l'acte, après il m'a dit qu'il entendait une voix de femme qui le contrôlait et lui ordonnait de faire certaines choses pas très bien. J'en ai parlé avec mon médecin qui est aussi le sien, qui m'a dit que suite à une dépression, le cerveau peut "disjoncter". En effet, après avoir été licencié, il a fait une grave dépression. Il a un traitement qui le calme mais récemment, j'ai vu des messages à connotation sexuelle qui suggère qu'il envisage de me tromper. Il boit quand il est seul et à tendance à mentir même lorsqu'il est prit sur le fait. Il nie ce qui est évident. Je ne sais plus quoi faire. J'ai essayer de l'aider à plusieurs reprises mais j'avoue que là je baisse les bras. Je lui avait dit que s'il recommençait, je demanderais le divorce. Visiblement, il s'en moque. Je ne sais pas si je dois lui dire ce que j'ai découvert récemment car je sais qu'il va nier et me mentir et que cela va finir en dispute. Depuis qu'il a retrouvé un travail, la situation s'était améliorée mais là je n'arrive plus à faire semblant. Je l'aime et quand il va bien, notre relation est bien mais quand il "déconne", je suis perdue. J'en ai parlé avec mon médecin qui m'a dit de me protéger car cette situation dure depuis quelques temps déjà et que le préjudice psychologique et moral est établi. Je voulais savoir si il était possible de lui envoyer un courrier (genre mise en demeure) pour lui demander de cesser ses comportements afin qu'il se rende compte que la prochaine étape c'est le divorce ? Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si votre approche "en douceur" n'a pas de résultat, et que le médecin ne propose rien de concret (médecin commun : est-ce bien raisonnable ?), vous pourriez tenter une médiation familiale :
[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34355>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34355[/url]

C'est plus facile de s'expliquer avec un médiateur qui vous accompagne plutôt que la confrontation directe qui peut mal tourner.

La suite dépend des efforts que chacun fera, vous pouvez aussi consulter un avocat sans engagement, juste pour connaître la procédure de divorce qui pourrait être engagée si rien n'aboutit.